

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : **Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024
Affichée le : 15 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33
Pouvoirs : 8
Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAffichée et mise en ligne le :
29 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Claudine MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Carole BOULANGER..... Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Annie PARAGE Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN
M. Thierry MALHERBE..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-06

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – PLAGES.

Le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif. Il a quitté la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel VRAY, Adjoint au Maire.

Après avoir entendu le rapporteur exposer le Compte Administratif 2023 de la Plage tel que présenté dans le tableau suivant :

	Réalisations	Restes à Réaliser (RAR)	Totaux
Section d'investissement			
Dépenses (a)	113 300,02 €	24 540,00 €	137 840,02 €
Dont déficit antérieur (dépenses) (b)	13 744,07 €		
Dont dépenses de l'exercice (c)	99 555,95 €		
Recettes (d= d'+d'')	91 794,23 €	0.00 €	91 794,23€
Dont Recettes de l'exercice (dont affectation) (d')	91 794,23 €		
Excédent antérieur (Recettes) (d'')	0 €		
Résultat de l'exercice 2023 d'investissement déficitaire (hors résultat antérieur) e=(d'-c) :	- 7 761,72 €		
Résultat global d'Investissement f=(d -a)	-21 505,79 €	-24 540,00 €	-46 045,79 €

Section de fonctionnement		Réception par le préfet : 02/04/2024	
Dépenses de l'exercice (a)	517 310,33 €	Mise en ligne le 21 avril 2024	517 310,33 €
Recettes b = (c+d)	749 774,37 €		749 774,37 €
Dont excédent antérieur après affectation (recettes) (c)	227 061,28 €		
Dont recettes de l'exercice (d)	522 713,09 €		
Résultat de l'exercice 2023 de fonctionnement excédentaire (hors excédent antérieur e = (d-a)	5 402,76 €		
Résultat global de Fonctionnement excédentaire f = (b-a)	232 464,04 €		232 464,04 €
Résultat Total de l'exercice 2023 g = (e+f)	- 2 358,96 €		
Résultat global de clôture excédentaire (solde réalisations) h = (f+f)	210 958,25 €	-24 540,00€	186 418,25 €
Résultat net 2023 (excédent global + RAR)			186 418,25€

Après avis de la Commission des Finances en date du 12 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la Plage 2023 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 21 505,79 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 232 464,04 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2023 se solde par un excédent de 210 958,25 €.

Le résultat net de l'exercice 2023 de la Plage, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **186 418,25 €**.

- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Pour extrait certifié conforme,

L'Adjoint au Maire de L'Isle-Adam,



Par délégation, Joël MOREAU

Le secrétaire de séance



Julita SALBERT